

**FLASH INFO n°3
CORONAVIRUS COVID-19**

Service d'astreinte

*A l'attention des entreprises
de Travaux Publics franciliennes*

Le Président,

Paris, le 16 mars 2020

Madame, Monsieur,
Cher adhérent,

La dégradation de la situation sanitaire et les mesures de restrictions progressives des activités demandées par les autorités, nous obligent à anticiper un arrêt proche des chantiers.

Nous vous rappelons la nécessité d'informer les Maîtres d'Ouvrages et de mettre en sécurité les personnels et les chantiers particulièrement dans l'espace public.

Nous vous conseillons de mettre en place un service d'astreinte avec un numéro dédié pour que le Maître d'Ouvrage puisse en cas de nécessité solliciter toute intervention de sécurité nécessaire.

L'équipe de la FRTP Ile-de-France se tient à votre écoute pour toutes informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

José RAMOS

